



# RÉGIME DE PRESTATIONS

## JTI-Macdonald Corp.

Classification : Employés salariés actifs du marché  
Employés salariés actifs de la chaîne  
d'approvisionnement mondiale  
JTI Canada Tech Inc.  
Employés salariés contractuels actifs  
Employés invalides de la chaîne  
d'approvisionnement mondiale

Divisions : 001, 002, 003, 701, 800

Date d'entrée en vigueur : Le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le site Web des Services en ligne des membres du régime de GSC rend les choses rapides, pratiques et faciles.

Visitez [greenshield.ca](http://greenshield.ca) pour vous inscrire!

Votre santé. Vos récompenses.

**LE PORTAIL SANTÉ**  
**Changerpourlavie<sup>MC</sup>...**

ACCESSIBLE AUX SERVICES EN LIGNE

GSC PASSE AU MOBILE.

GSC à votre portée<sup>MC</sup>



Apple, Android, and play store icons are shown below the phone.

## BIENVENUE À VOTRE RÉGIME DE PRESTATIONS

Ce sommaire contient des renseignements importants concernant votre régime de prestations collectif, qui vous est offert par **JTI-Macdonald Corp.**, en vertu du contrat collectif souscrit auprès de Green Shield Canada (GSC), en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Seules les options spécifiques que vous avez demandées s'appliquent à vous.

### SOMMAIRE DES PRESTATIONS DE SOINS DE SANTÉ

Les [prestations de soins de santé](#) s'ajoutent à votre régime provincial d'assurance-maladie. Les services indiqués ci-dessous sont admissibles s'ils sont nécessaires sur le plan médical pour traiter une maladie ou une blessure, et le remboursement sera limité aux frais [raisonnables et habituels](#), sous réserve des limites et maximums applicables mentionnés ci-après.

	Option de couverture de base	Option de couverture modérée	Option de couverture supérieure
<b>Franchise par année civile (par personne/par famille)</b>	Aucune franchise	Aucune franchise	Aucune franchise
<b>Maximums</b>			
Maximum global pour soins de santé	Illimité	Illimité	Illimité
Médicaments de désaccoutumance au tabac	500 \$ à vie	500 \$ à vie	500 \$ à vie
Inducteurs d'ovulation	Aucune couverture	Aucune couverture	2 500\$ à vie
Traitement du dysfonctionnement érectile	Aucune couverture	Aucune couverture	1 200 \$ par année civile
<b>Votre quote-part</b>			
Médicaments sur ordonnance	25 %, jusqu'à ce que le maximum des frais à la charge du membre du régime par année civile, soit 750 \$ (célibataire) et 1 500 \$ (famille), ait été atteint; par la suite 0 %	10 % pour les médicaments génériques et 20 % pour les médicaments de marque, jusqu'à ce que le maximum des frais à la charge du membre du régime par année civile, soit 500 \$ (célibataire) et 1 000 \$ (famille), ait été atteint; par la suite 0 %	0% pour les médicaments génériques et 10% pour les médicaments de marque, jusqu'à ce que le maximum des frais à la charge du membre du régime par année civile, soit 500 \$ (célibataire) et 1 000 \$ (famille), ait été atteint; par la suite 0 %
Hospitalisation	0 %	0 %	0 %
Soins de la vue	Aucune couverture	0 %	0 %
Toutes les autres prestations de soins de santé	25 %	20 %	10 %
<b>Couverture de votre régime</b>	<b>Maximum payé par le régime</b>		
<b>Médicaments sur ordonnance</b>	Aucun plafond, sauf dans les cas indiqués ci-dessus	Aucun plafond, sauf dans les cas indiqués ci-dessus	Aucun plafond, sauf dans les cas indiqués ci-dessus
<b>Hospitalisation</b>	Chambre à deux lits	Chambre à deux lits	Chambre à deux lits ou chambre individuelle

	Option de couverture de base	Option de couverture modérée	Option de couverture supérieure
<b><u>Soins auditifs</u></b>	Aucune couverture	500 \$ par période de 60 mois	650 \$ par période de 60 mois
<b><u>Orthèses/chaussures orthopédiques</u></b> Bottes ou chaussures sur mesure ou orthèses sur mesure ou chaussures orthopédiques et modifications/réparations à des chaussures orthopédiques	Aucune couverture	50 \$ par année civile, prestations combinées	500 \$ par année civile, prestations combinées
<b><u>Soins infirmiers en service privé</u></b>	5 000 \$ par année civile	10 000 \$ par année civile	15 000 \$ par année civile
<b><u>Services professionnels</u></b> Chiropraticien, massothérapeute autorisé, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute, psychologue, psychothérapeute, orthophoniste, podologue/podiatre, acupuncteur, diététiste, audiologue, thérapeute du sport, ergothérapeute, soins des pieds à domicile par un infirmier auxiliaire autorisé (inf. aux. aut.) ou un infirmier autorisé (inf. aut.)  Services d'un médecin, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• traitement des varices par injections sclérosantes</li> <li>• anesthésie locale*</li> <li>• azote liquide*</li> </ul> *Recommandation d'un médecin requise	Aucune couverture  Frais raisonnables et habituels	1 000 \$ par année civile, prestations combinées pour tous les praticiens, y compris une radiographie par année civile demandée par un chiropraticien, ostéopathe ou podiatre  Frais raisonnables et habituels	1 500\$ par année civile, prestations combinées pour tous les praticiens, y compris une radiographie par année civile demandée par un chiropraticien, ostéopathe ou podiatre  Frais raisonnables et habituels
<b><u>Soins de la vue</u></b> Lunettes ou lentilles cornéennes ou lentilles cornéennes nécessaires sur le plan médical, ou chirurgie des yeux au laser  Examens optométriques	Aucune couverture  Aucune couverture	Aucune couverture  Une fois par période de 24 mois (une fois tous les 12 mois pour les enfants à charge de 17 ans et moins), jusqu'à concurrence de 60 \$	350 \$ par période de 24 mois  Une fois par période de 24 mois (une fois tous les 12 mois pour les enfants à charge de 17 ans et moins), jusqu'à concurrence de 60 \$

## SOMMAIRE DES PRESTATIONS DE VOYAGE

Les [prestations de voyage](#) s'ajoutent à votre régime provincial d'assurance-maladie. Les services hospitaliers et médicaux ne sont admissibles que si votre régime provincial d'assurance-maladie contribue au paiement des frais pour les services reçus. Les services indiqués ci-dessous sont admissibles s'ils sont nécessaires sur le plan médical pour traiter une maladie ou une blessure, et le remboursement sera limité aux frais [raisonnables et habituels](#) applicables à la région où ils sont engagés.

Options de couverture modérée et complète	
<b>Franchise par année civile (par personne/par famille)</b>	Aucune franchise
<b>Votre <a href="#">quote-part</a></b>	0 %
<b>Nombre maximum de jours par voyage</b>	60 jours
<b>Couverture de votre régime</b>	<b>Maximum payé par le régime</b>
<a href="#">Services d'urgence</a> Frais engagés à l'extérieur de la province, au Canada seulement	5 000 000 \$ par incident

Avant de partir, rendez-vous à [greenshield.ca](http://greenshield.ca) pour prendre connaissance des renseignements importants qui vous serviront si une urgence médicale survient pendant votre voyage.

## SOMMAIRE DES PRESTATIONS DE SOINS DENTAIRES

Les [soins dentaires](#) indiqués ci-dessous sont remboursables s'ils sont nécessaires pour prévenir ou traiter une maladie ou une blessure dentaire, et le remboursement sera limité au montant indiqué dans le guide des tarifs de l'association dentaire provinciale mentionné ci-dessous.

	Option de couverture de base	Option de couverture modérée	Option de couverture supérieure
<b>Franchise par année civile (par personne/par famille)</b>	Aucune franchise	Aucune franchise	Aucune franchise
<b>Guide des tarifs dentaires</b>			
<b>Praticiens généralistes</b>	De la province où le traitement est reçu	De la province où le traitement est reçu	De la province où le traitement est reçu
<b>Spécialistes</b>	Aucune couverture	Aucune couverture	Inclus
<b>Votre <a href="#">quote-part</a></b>			
<a href="#">Soins de base</a>	20 %	0 %	0 %
<a href="#">Soins de base étendus</a>	20 %	20 %	10 %
<a href="#">Soins majeurs</a>	50 %	40 %	20 %
<a href="#">Orthodontie</a>	Aucune couverture	50 %	20 %
<b>Couverture de votre régime</b>			
Soins de base, soins de base étendus et soins majeurs	1 000 \$ par année civile, prestations combinées	1 500\$ par année civile, prestations combinées	2 000\$ par année civile, prestations combinées
Orthodontie	Aucune couverture	2 000 \$ à vie pour les enfants à charge de 25 ans et moins	3 000\$ à vie pour les enfants à charge de 25 ans et moins

### Sommaire des soins couverts

**Soins de base :** Examens de rappel deux fois par période de 12 mois, obturations et extractions.

**Soins de base étendus :** Traitement de canal, détartrage parodontal ou surfaçage radiculaire, ajustement ou rebasage et réparation des prothèses.

**Soins majeurs :** Couronnes, prothèses dentaires et ponts (pas plus d'un remplacement de chacun tous les 5 ans).

**Orthodontie :** Traitement pour redresser les dents et corriger l'occlusion.

## SOMMAIRE DU COMPTE DE FRAIS POUR SOINS DE SANTÉ

Ce [compte de frais pour soins de santé \(CFSS\)](#) est provisionné par le promoteur de votre régime et administré par GSC. Il peut servir à régler les frais de soins de santé et dentaires qui ne sont pas couverts par votre régime de prestations collectif ni par votre régime provincial d'assurance-maladie.

Crédits excédentaires après avoir choisi vos options de prestations, par membre du régime et par année de régime	Selon le montant déterminé par le promoteur de votre régime
<b>Année de régime</b> : Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	

## COMPTE DE DÉPENSES PERSONNELLES

Ce [compte de dépenses personnelles](#) consiste en un compte de dépenses provisionné par le promoteur de votre régime. Ce compte peut servir à régler une variété de frais engagés pour votre bien-être personnel non couverts par votre régime de prestations collectif ou votre régime provincial d'assurance-maladie. Les dépenses faisant l'objet d'une demande de règlement sont assujetties à l'impôt sur le revenu selon les directives de l'Agence du revenu du Canada.

Crédits excédentaires après avoir choisi vos options de prestations, par membre du régime et par année de régime	Selon le montant déterminé par le promoteur de votre régime
<b>Année de régime</b> : Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	

## AU SUJET DE CE SOMMAIRE

Ce sommaire vise à vous donner un aperçu des couvertures offertes. Le détail de ces couvertures, y compris les limites et exclusions applicables aux prestations figurant dans ce sommaire, qui fera partie de votre livret du régime de prestations, pourra être consulté en ligne à [greenshield.ca](http://greenshield.ca).

Ce sommaire décrit les [franchises](#), [quotes-parts](#) et maximums qui peuvent s'appliquer si vous faites partie des divisions indiquées sur la page de couverture du présent sommaire. Tous les montants maximums sont exprimés en dollars canadiens.

Seules les protections que vous avez précisément demandées et auxquelles le promoteur de votre régime vous a déclaré admissible s'appliquent à vous. Vous devez obligatoirement être couvert pour que vos personnes à charge soient couvertes aussi. Votre couverture se terminera à votre retraite ou à la date à laquelle le promoteur de votre régime avisera GSC que vous n'êtes plus admissible, la date la plus rapprochée étant retenue. La couverture de vos personnes à charge se terminera à la fin de votre couverture ou à la date à laquelle vos personnes à charge ne répondront plus à la définition de [personne à charge](#), la date la plus rapprochée étant retenue.

Vous recevrez une ou plusieurs cartes d'identification indiquant le numéro d'identification GSC que vous devrez transcrire sur tous vos formulaires de demande de règlement et votre correspondance, et que vous devrez utiliser pour vous identifier auprès du Centre de service à la clientèle. Votre numéro figure au recto de la carte; il se termine par les caractères -00. Les numéros des personnes à charge sont indiqués au verso.

## SERVICES EN LIGNE DES MEMBRES DU RÉGIME – DE L'INFORMATION À VOTRE FAÇON

En plus de vous fournir ce sommaire et de vous donner accès à notre Centre de service à la clientèle, nous vous donnons accès à notre site Web sécurisé. Le libre-service du site Web de GSC rend les choses plus faciles, pratiques et efficaces. Inscrivez-vous auprès de GSC pour :

- visualiser votre livret du régime de prestations;
- accéder à des renseignements personnels sur vos demandes de règlement, y compris les étapes du traitement de vos demandes de règlement;
- simuler une demande de règlement pour savoir immédiatement ce qui sera couvert;
- soumettre certaines demandes de règlement en ligne;
- rechercher un médicament afin d'obtenir des renseignements se rapportant à votre propre couverture ou à celle de votre famille;
- rechercher des fournisseurs admissibles de soins dentaires, soins paramédicaux et soins de la vue dans une région donnée (au Canada);
- rechercher des fournisseurs de soins de la vue ou auditifs qui offrent des rabais aux membres du régime GSC par l'entremise de notre réseau de fournisseurs privilégiés;
- demander le dépôt direct des paiements sur votre compte bancaire;
- imprimer des formulaires de demande de règlement personnalisés et des cartes d'identification de remplacement;
- imprimer des relevés personnels d'Explication des prestations aux fins de la coordination de vos prestations.

**Inscrivez-vous en ligne à [greenshield.ca](https://www.greenshield.ca) et voyez ce que notre site Web peut faire pour vous!**

## NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ

Le Code de confidentialité de GSC assure l'équilibre entre les droits en matière de confidentialité de notre groupe, des membres du régime et des personnes à leur charge ainsi que de nos employés, d'une part, et le besoin légitime d'information nécessaire au service à la clientèle, d'autre part.

Pour consulter nos politiques et procédures de confidentialité, veuillez vous rendre à [greenshield.ca](https://www.greenshield.ca).